



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **92480061.8**

(51) Int. Cl.⁵ : **B42D 1/10, B42F 13/00,
B42F 11/00**

(22) Date de dépôt : **23.04.92**

(30) Priorité : **26.04.91 FR 9105545**

(43) Date de publication de la demande :
28.10.92 Bulletin 92/44

(84) Etats contractants désignés :
**AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU MC NL
PT SE**

(71) Demandeur : **Lepretre, Joel**
Résidence Le Maxime, Entrée 12
F-83120 Sainte Maxime (FR)

(72) Inventeur : **Lepretre, Joel**
Résidence Le Maxime, Entrée 12
F-83120 Sainte Maxime (FR)

(74) Mandataire : **Hautier, Jean-Louis**
Cabinet Hautier Office Méditerranéen de
Brevets d'Invention et de Marques 24 rue
Masséna
F-06000 Nice (FR)

(54) **Reliure à talon pour le classement de feuilles volantes et d'intercalaires.**

(57) L'invention a pour objet une reliure (1) à talon (2) pour, notamment, le classement de feuilles volantes et d'intercalaires.

La reliure (1) est du type reliure à talon (2) dont le bloc de reliure (1) est composé d'un talon (2) et, issus dudit talon, d'un ou plusieurs feuillets de classement (3, 4, 5, 6, 7), ledit feuillet comportant une ou deux bandes verticales (8, 9) recouvertes d'une couche d'adhésif non permanent protégé par un film de protection, l'épaisseur des bandes (couche d'adhésif et film de protection) étant égale à l'épaisseur du feuillet de compensation (12) prévu entre deux feuillets du bloc de reliure (1), en vue de la mise en place d'un éventuel feuillet intercalaire de classement.

L'invention s'applique au classement, notamment de pièces comptables ou analogues.

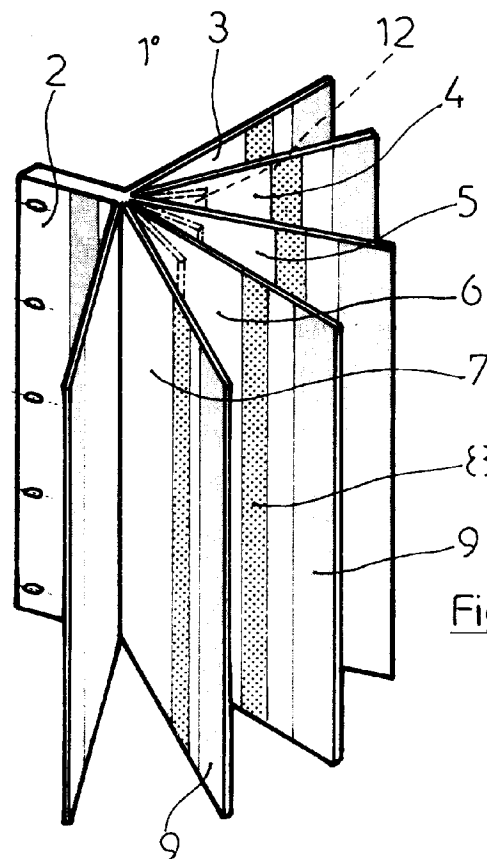


Fig. 1

L'invention a pour objet une reliure à talon pour, notamment, le classement de feuilles volantes et d'intercalaires.

Le classement des feuilles volantes présente de nombreux inconvénients. Actuellement, le classement de ces feuilles volantes se fait en perforant les feuilles et en les classant dans un classeur à anneaux ouvrants. Les feuilles n'ayant pas les mêmes dimensions et n'ayant pas été perforées au même moment, le classeur présente au niveau de sa tranche des feuilles qui débordent plus ou moins. Les feuilles, si elles sont consultées souvent, doivent être pourvues d'oeillets pour que les perforations ne déchirent pas la feuille. Enfin, pour photocopier une feuille, il faut la sortir des anneaux du classeur, conserver la place de la feuille, la remettre en place, parfois sortir une liasse de feuilles avec la difficulté de les réintroduire toutes par leurs perforations dans les anneaux du classeur. Toutes ces opérations sont longues et fastidieuses.

L'état de la technique peut être défini par les brevets suivants :

- FR-A-2.557.029 : "L'invention concerne les instruments du type classeur et chemise de rangement de documents et du type livre réalisé à un ou quelques exemplaires. Elle consiste en un talon de pages à double épaisseur, l'une très mince permanente, l'autre détachable permettant la fixation de documents en leur place sans gonfler la reliure. Parmi les applications les plus intéressantes de l'invention, on peut citer : classements administratifs, réalisation de dossiers façon livre, au fur et à mesure de leur constitution, classement de pièces scolaires et universitaires, correspondances particulières et archivage de pièces comptables."

- FR-A-2.409.862 : "Bande assurant la liaison entre un classeur et des objets à classer. Dispositif permettant de ranger dans un classeur des brochures, des maquettes, des échantillons et des divers objets de même nature, sans avoir à les perforer. C'est une bande étroite assez résistante, comportant sur un bord une partie adhésive et sur l'autre bord des perforations. L'invention facilite le rangement et le transport dans un classeur d'objets non perforables de par leur épaisseur, leur dureté, leur fragilité, ou que l'on ne désire pas perforer : brochures, blocs agendas, maquettes sur carton, gravures sur métaux, etc..."

Dans ce brevet, la bande support est perforée et doit obligatoirement être classée dans un classeur à anneaux avec tous les inconvénients décrits plus haut.

- EP 0 150 654 : "L'invention concerne une reliure à talon notamment pour le classement de documents sous forme de feuilles volantes, du type comprenant une pluralité de bandes minces superposées, reliées ensemble par tous moyens appropriés et revêtues sur l'une de leurs faces

d'une couche d'un adhésif, caractérisée en ce que la totalité de la surface adhésive est recouverte d'une pellicule dans laquelle est ménagée au moins une ligne de moindre résistance permettant l'enlèvement partiel de ladite pellicule en vue d'y substituer au moins une partie de la feuille volante à classer, celle-ci s'étendant ainsi dans le prolongement de la partie non détachée de ladite pellicule."

Cette reliure ne permet pas de mettre en place des intercalaires. Le classement des feuilles est donc définitif.

- EP 0140 197 : "L'invention concerne une reliure pour feuilles de papier qui présente un dos de reliure et des couvertures avant et arrière de reliure se raccordant de chaque côté à celui-ci par l'intermédiaire de plis, parmi lesquels au moins la couverture avant de reliure se compose d'une languette avant se raccordant d'une seule pièce au dos de reliure et d'une feuille de matière synthétique transparente, fixée à l'aide d'une couche de colle, à la face interne de la languette avant. La reliure présente en outre un agent de collage fusible porté par la face interne du dos de reliure, pour la fixation des feuilles de papier. Pour réaliser une fixation simple à obtenir et garantissant une meilleure adhésion de la feuille de matière synthétique, transparente, la couche de colle se compose d'un agent de collage fusible ayant une température d'activation, qui lors de la mise en place de chacune des feuilles en matière synthétique sur l'agent de collage fusible ainsi chauffé n'entraîne aucune modification permanente, visible optiquement de la feuille de matière synthétique".

- FR-A-2.318.036 : "Ce dispositif est constitué par une couverture possédant deux feuilles de dimensions sensiblement égales aux dimensions des feuilles volantes à relier, solidaires d'un dos dont la largeur est sensiblement égale à l'épaisseur du paquet de feuilles. Selon l'invention, la face intérieure du dos est recouverte d'une bande de résine solidifiée et à bas point de fusion."

- EP-0.298.709 : "L'invention concerne une reliure de classeur comprenant : une section classeur de feuilles, ayant une section avec couverture arrière complète, une section avant étroite resserée par une bride et une section dorsale placée entre les deux. La section dorsale est pourvue d'une rangée d'adhésif qui fond à la chaleur, de préférence sous la forme d'un certain nombre de perles très rapprochées de colle fondant à la chaleur et la partie attachée par la bride comporte une rangée d'adhésifs décollables par pression fixés sur un bord libre de cette partie. La partie couverture du classeur est entièrement séparée du classeur et peut même ne pas faire partie du classeur. La couverture une fois préparée est

alors attachée à la bride au moyen des adhésifs sensibles à la pression. Les pages du document sont empilées et insérées contre les rangées de colle de la partie dorsale et la colle est chauffée pour fixer les pages du document."

- EP 0 266 454 : "Des reliures ou sceaux de reliure améliorés sont proposés qui sont composés avec une couche de matériau souple. A un bout de la couche est située une couche ordinaire adhésive et à l'autre bout une couche adhésive que l'on peut décoller couverte d'une couche adhésive ordinaire. La couche adhésive décollable permet à l'utilisateur de coller l'extrémité de la reliure et de la décoller quand il veut. La reliure peut être formée d'un trou ou de trous à une extrémité pour la relier à un classeur et pourvue d'une couche adhésive décollable à l'autre extrémité pour qu'un document puisse être placé et enlevé."

FR-A.2.543.066 : "Ces moyens de liaison entre des documents à relier et une reliure du type démontable ou indémontable sont constitués par une bande souple, recouverte, sur l'une de ses faces, d'une couche adhésive permanente et divisée longitudinalement en deux zones, une première zone recouverte d'une barrette de renfort d'une largeur supérieure à celle de la zone précitée de la bande, de manière à présenter une partie débordante apte à être fixée dans la reliure choisie, et une deuxième zone provisoirement recouverte par au moins un ruban amovible de protection et destinée à recevoir par collage sur son bord de gauche, un document à relier, cette bande souple jouant le rôle de charnière entre le document et la barrette de renfort."

Ce brevet décrit des moyens de liaison entre des documents à relier et une reliure. A chaque moyen de liaison tel qu'une bande perforée correspond une feuille et une seule à classer". GB-469.946 : "Un livre comprenant, combinés entre eux, un classeur relieur dans lequel des feuilles volantes peuvent être groupées de manière à pouvoir être détachées, et un certain nombre de pages documentaires, des moyens adhésifs étant prévus sur le classeur et/ou sur les pages documentaires afin de permettre une fixation permanente les unes aux autres et/ou audit classeur après que les enseignements ou enregistrements nécessaires eussent été enregistrés sur lesdites feuilles."

Il s'agit là d'un classeur particulier avec un petit talon particulier inséré dans ce classeur spécifique. Il ne peut y avoir d'adaptation aux classeurs classiques actuels".

A cet effet, la reliure selon l'invention est du type reliure à talon dont le bloc de reliure est composé d'un talon et, issus dudit talon, d'un ou plusieurs feuillets de classement, ledit feuillet comportant une ou deux bandes verticales recouvertes d'une couche d'adhésif non permanent protégé par un film de protection,

l'épaisseur des bandes (couche d'adhésif et film de protection) étant égale à l'épaisseur du feuillet de compensation prévu entre deux feuillets du bloc de reliure, en vue de la mise en place d'un éventuel feuillet intercalaire de classement.

Selon un mode de réalisation préféré, le feuillet de classement comporte une ou deux bandes verticales sur chaque face et, ce, de manière à autoriser un document écrit recto-verso ; dans ce mode de réalisation, le feuillet est transparent.

Dans un mode de réalisation, le talon du bloc de reliure est perforé.

Dans un mode de réalisation, le talon du bloc de reliure est pourvu d'une ou de plusieurs bandes adhésives.

Selon un autre mode de réalisation, le bloc de reliure peut comporter un feuillet d'intercalaire amovible ; ledit feuillet se présente sous la forme d'une bande d'une largeur égale à la largeur du feuillet de classement issu du talon du bloc de reliure. Ladite bande comporte au verso deux bandes adhésives qui correspondent aux deux bandes verticales du feuillet de classement sur lequel vient s'accrocher le feuillet intercalaire amovible ; au recto ladite bande comporte au moins une bande adhésive, recouverte d'un film de protection qui permet l'accrochage et la mise en place de la feuille intercalaire à classer.

Les dessins ci-joints sont donnés à titre d'exemples indicatifs et non limitatifs. Ils représentent un mode de réalisation préféré selon l'invention. Ils permettront de comprendre aisément l'invention.

La figure 1 est une vue en perspective d'une reliure à talon selon l'invention.

La figure 2 est une vue en perspective d'un feuillet de classement du bloc de reliure qui peut être transparent avec un document situé au verso dudit feuillet.

La figure 3 est une vue en perspective d'un feuillet de classement du bloc de reliure, qui peut être transparent, avec un document situé au recto dudit feuillet.

La figure 4 est une vue en perspective d'un feuillet de classement avec un film de protection qui est en cours d'être relevé pour dégager une bande adhésive qui permet la mise en place d'un document.

La figure 5 est une vue schématique vue en coupe d'une reliure à talon selon l'invention et où plusieurs blocs de reliure à talon peuvent être associés les uns sur les autres. La figure 6 est une vue selon la figure 5 où il est mis en évidence l'assemblage de plusieurs blocs de reliure à talon.

La figure 7 est une vue en perspective d'un feuillet d'intercalaire de classement.

La figure 8 est une vue en coupe d'un bloc de reliure mettant en évidence la mise en place du feuillet d'intercalaire de classement et du document intercalaire.

La figure 9 est une vue de détail selon la figure 8.

Le bloc de reliure 1 selon l'invention est du type reliure à talon dont le bloc de reliure est composé d'un talon 2 et, issus dudit talon 2, d'un ou plusieurs feuillets de classement 3, 4, 5, 6 et 7.

Le feuillet de classement 3, 4, 5, 6 ou 7 comporte une ou deux bandes 8, 9 verticales recouvertes d'une couche d'adhésif 10 non permanent protégé par un film de protection 11.

L'épaisseur des bandes verticales 8, 9 est égale à l'épaisseur du feuillet de compensation 12 prévu entre deux feuillets 3, 4, 5, 6 ou 7 du bloc de reliure 1, en vue de la mise en place d'un éventuel feuillet intercalaire 13 de classement, en vue du classement d'un document 14 intercalé entre d'autres documents 15 déjà classés.

Pour classer un document 16, il suffit de retirer le film de protection 11 de la bande verticale 9 pour pouvoir ensuite mettre en place, par une simple pression sur la bande verticale 9 adhésive 10, le document 16 à classer.

Selon un mode de réalisation représenté dans les figures 2 et 3, le feuillet de classement 7 comporte une ou deux bandes verticales 9 adhésives sur chaque face et, ce, de manière à autoriser un classement recto-verso. Dans le mode de réalisation représenté à la figure 2, le feuillet de classement 7 est transparent. Dans le mode de réalisation représenté à la figure 2, le document 16 est situé au verso du feuillet de classement 7. Dans le mode de réalisation représenté à la figure 3, le document 16 est situé au recto du feuillet 7 de classement du bloc de reliure 1.

Dans le mode de réalisation représenté à la figure 1, le bloc de reliure 1 est perforé.

Dans les modes de réalisation représentés dans les figures 5 et 6, les blocs de reliures 17, 18, 19 et 20 ne sont pas perforés mais sont pourvus de bandes adhésives 21, 22, 23, 24 et 25.

Le bloc de reliure 1 peut comporter un ou plusieurs feuillets d'intercalaire de classement 13 pour la mise en place d'un document 14, intercalé entre d'autres documents 15 déjà classés.

Ledit feuillet d'intercalaire de classement amovible se présente sous la forme d'une bande verticale 26 qui se place entre deux feuillets de classement 6, 7. Cette bande 26 a une largeur qui est égale à la largeur de la partie 27 du feuillet de classement 7 issu du talon du bloc de reliure 1. La bande verticale 26 comporte au verso deux bandes adhésives 28, 29 qui correspondent aux deux bandes adhésives verticales 8, 9 du feuillet de classement 7, sur lequel vient s'accrocher le feuillet intercalaire amovible 13.

Au recto de cette bande 26, une autre bande adhésive 30 permet l'accrochage du document 14 intercalaire à classer entre deux documents 15 déjà classés.

Les bandes adhésives verso 28, 29 et recto 30 sont protégées par un film de protection 31.

REFERENCES

1. Bloc de reliure
2. Talon
3. 4. 5. 6. 7. Feuillet de classement
- 8.9. Bandes verticales
10. Couche d'adhésif
11. Film de protection
12. Feuillet de compensation
13. Feuillet intercalaire
14. Document intercalé
15. Documents classés
16. Document situé au verso du feuillet 7
- 17.18.19.20. Blocs de reliure
- 21.22.23.24.25 Bandes adhésives
26. Bande verticale
27. Partie du feuillet de classement
28. 29. Bandes adhésives
30. Autre bande adhésive
31. Film de protection

Revendications

1. Bloc de reliure (1) du type reliure à talon dont le bloc de reliure est composé d'un talon (2) préformé, caractérisé par le fait qu'il est composé de plusieurs feuillets de classement (3, 4, 5, 6 et 7) et que chaque feuillet de classement (3, 4, 5, 6 ou 7) comporte une ou deux bandes (8, 9) verticales du côté opposé au talon (2) recouvertes d'une couche d'adhésif (10) non permanent protégé par un film de protection (11).
2. Bloc de reliure (1), selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'épaisseur des bandes verticales (8, 9) est égale à l'épaisseur du feuillet de compensation (12) prévu entre deux feuillets (3, 4, 5, 6 ou 7) du bloc de reliure (1), en vue de la mise en place d'un éventuel feuillet intercalaire (13) de classement, en vue du classement d'un document (14) intercalé entre d'autres documents (15) déjà classés.
3. Bloc de reliure (1), selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le feuillet de classement (7) comporte une ou deux bandes verticales (9) adhésives sur chaque face du côté opposé au talon (2) et, ce, de manière à autoriser un classement recto-verso.
4. Bloc de reliure (1), selon la revendication 3, caractérisé par le fait que le feuillet de classement (7) est transparent.

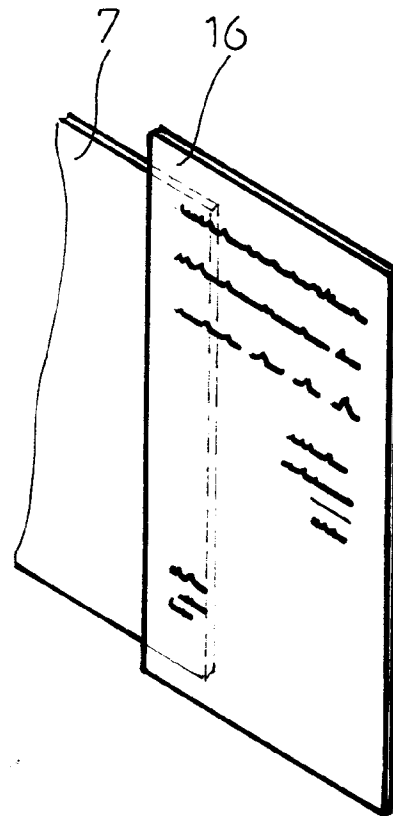
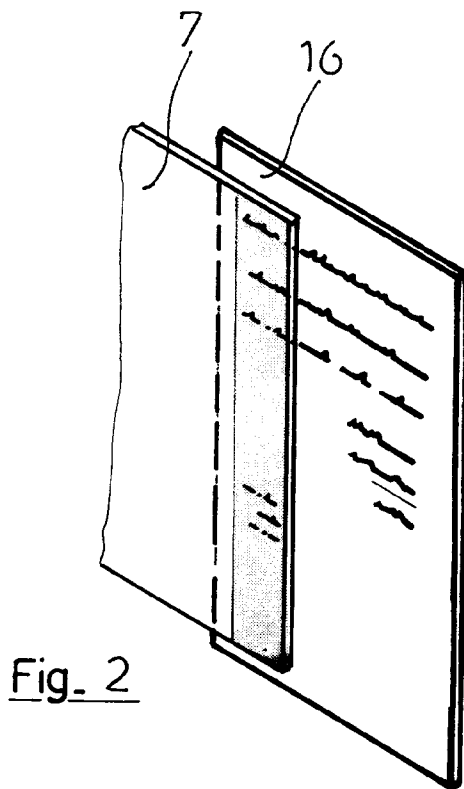
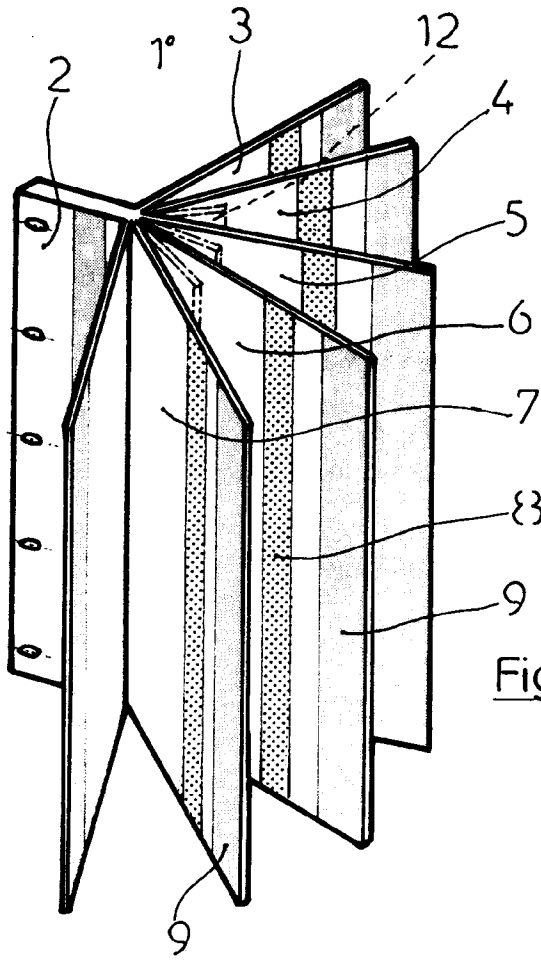
5. Bloc de reliure (1), selon la revendication 1, caractérisé par le fait
que les blocs de reliures (17, 18, 19 et 20)
sont pourvus de bandes adhésives (21, 22, 23, 24
et 25). 5
6. Bloc de reliure (1), selon la revendication 1 ou 2,
caractérisé par le fait
que le bloc de reliure (1) peut comporter un
ou plusieurs feuillets d'intercalaire de classement 10
(13) pour la mise en place d'un document (14), in-
tercalé entre d'autres documents (15) déjà clas-
sés ; ledit feuillet d'intercalaire de classement
amovible se présente sous la forme d'une bande 15
verticale (26) qui se place entre deux feuillets de
classement (6,7) ; cette bande (26) a une largeur
qui est égale à la largeur de la partie (27) du feui-
let de classement (7) issu du talon du bloc de re-
liure (1). 20
7. Bloc de reliure (1), selon la revendication 6, ca-
ractérisé par le fait
que la bande verticale (26) comporte au
verso deux bandes adhésives (28, 29) qui corres-
pondent aux deux bandes adhésives verticales 25
(8, 9) du feuillet de classement (7), sur lequel
vient s'accrocher le feuillet intercalaire amovible
(13) ; au recto de cette bande (26), une autre ban-
de adhésive (30) permet l'accrochage du docu-
ment (14) intercalaire à classer entre deux docu-
ments (15) déjà classés. 30
8. Bloc de reliure (1), selon la revendication 7, ca-
ractérisé par le fait
que les bandes adhésives verso (28, 29) et 35
recto (30) sont protégées par un film de protection
(31).

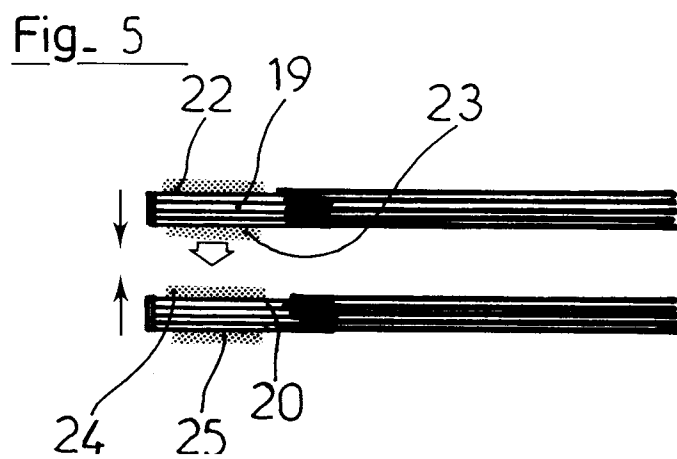
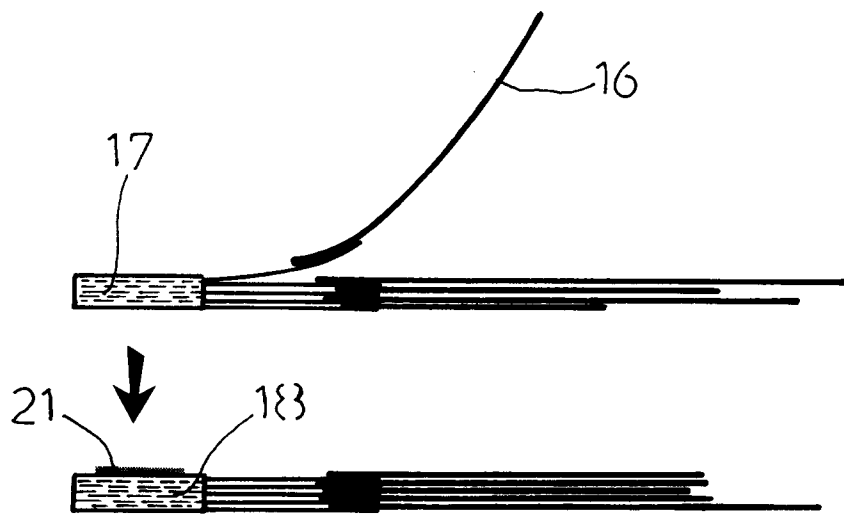
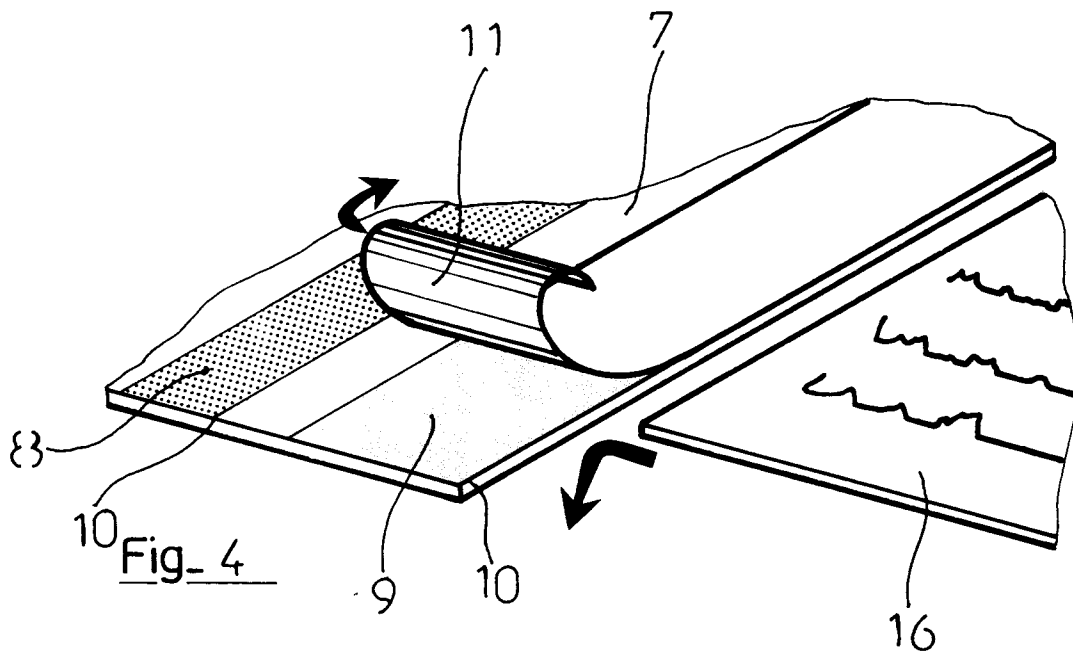
40

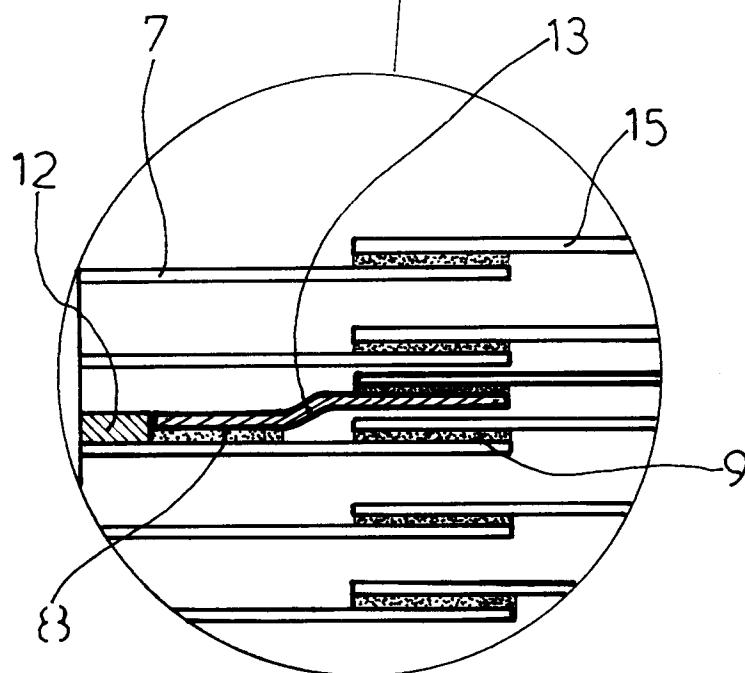
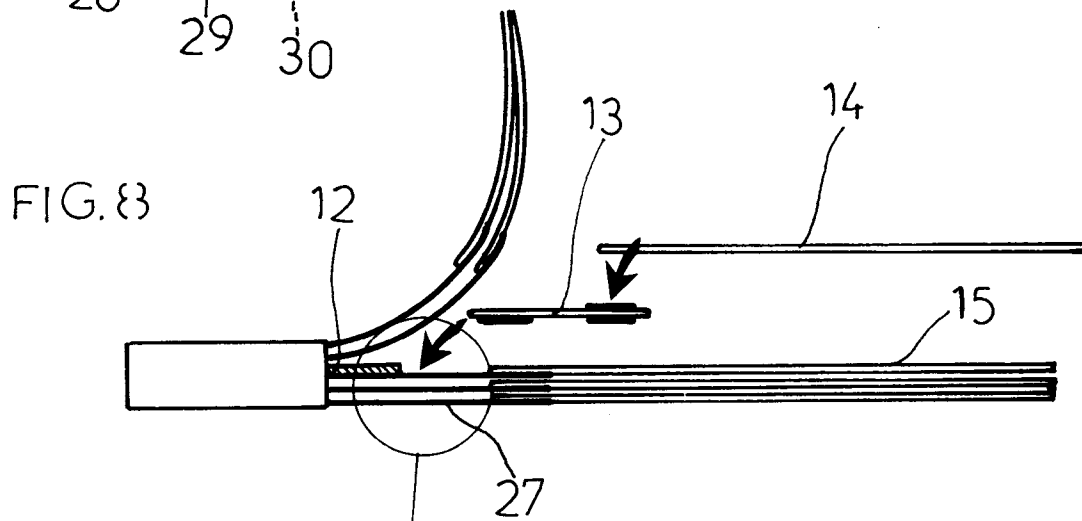
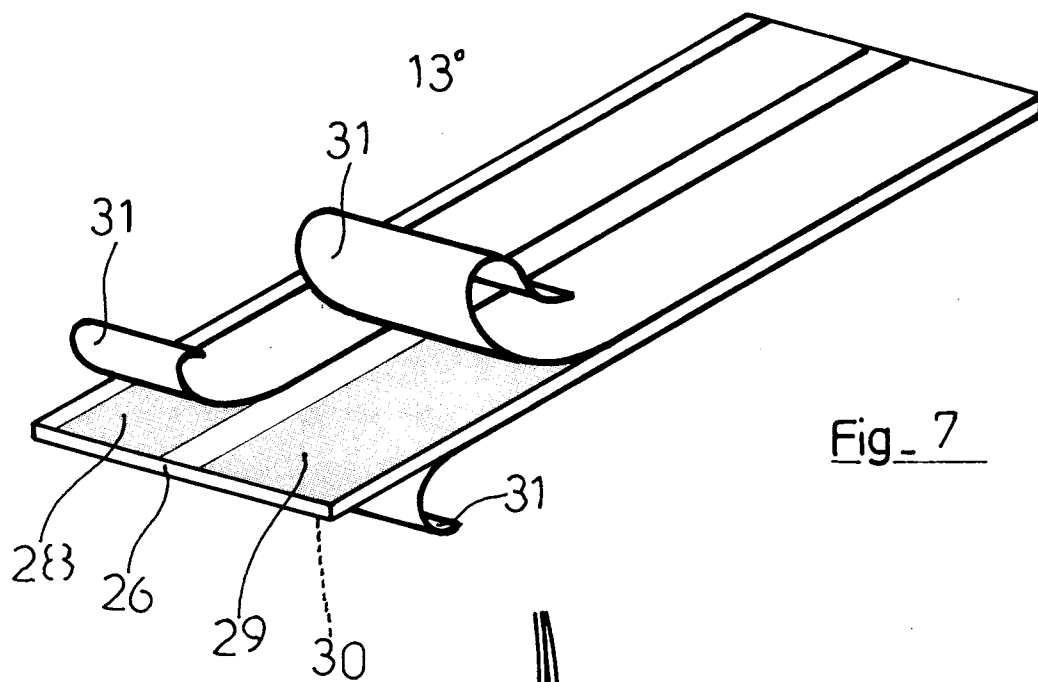
45

50

55









Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 92 48 0061

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
D,A	FR-A-2 543 066 (SEGOVIA) * page 2, ligne 29 - ligne 37; figure 1 * ---	1,3,5	B42D1/10 B42F13/00 B42F11/00
D,A	GB-A-469 946 (FLETCHER) * page 3, ligne 89 - ligne 109; figure 3 * ---	1,3,5	
A	US-A-1 469 573 (ABERLE) * le document en entier * ---	1	
A	FR-A-2 554 051 (CHAVANNE) * page 3, ligne 29 - ligne 34; figures 1-4 * -----	2	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			B42D B42F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 30 JUILLET 1992	Examineur EVANS A. J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)